UNION NATIONALE DES COMBATTANTS
Fondée en 1917 ◦ Reconnue d'utilité publique par Décret du 20 mai 1920

Demande d'aide sociale

@ Favoriser l'envoi numérique

uncdoc@unc.fr

Minimiser l'envoi de pièces justificatives au strict nécessaire



Adoptez l'éco-attitude.

N'imprimez ce document que si c'est vraiment nécessaire

18, rue de Vézelay – 75008 PARIS (Métro : Villiers) ◦ Tél. 01 53 89 04 22 ◦ Fax 01 53 89 04 00
E-mail : uncjuridique@unc.fr – Site internet : www.unc.fr

GROUPE DÉPARTEMENTAL : .....

UNION NATIONALE DES COMBATTANTS

Demande d'aide sociale

à envoyer au Service Juridique et Social – 18 Rue Vézelay – 75008 – Paris.
à tout moment

Nom : ..... Prénom :

Date de Naissance : ..... Adresse : .....

.....

39/45 - INDOCHINE	☐		
AFRIQUE DU NORD	☐	VEUVE DE GUERRE	☐
OPEX	☐	ORPHELIN(E) DE GUERRE	☐
SOLDAT DE FRANCE	☐	VEUVE D'ANCIEN COMBATTANT	☐
SYMPATHISANT	☐	VEUVE DE SOLDAT DE FRANCE	☐

Carte adhérent n°..... Section de .....
(Joindre la copie recto-verso)

Situation de famille

Célibataire ou divorcé(e)	☐
Marié(e)	☐
Veuf ou veuve	☐

Enfant(s) à charge : Nombre .....
Age(s) .....

Situation professionnelle

	Adhérent	Conjoint
Activité	☐	☐
Chômage	☐	☐
Retraite	☐	☐

Ressources du foyer	**Montant mensuel**	
Salaire	.....	€
Salaire du conjoint	.....	€
Allocations de chômage	.....	€
Revenu de Solidarité active (RSA).....	.....	€
Pension militaire d'invalidité, ou pension de veuve de guerre, ou pension d'orphelin.....	.....	€
Retraite personnelle	.....	€
Retraite du conjoint	.....	€
Allocation logement	.....	€
Autres revenus (immobilier....).....	.....	€
Pour les enfants à charge :		
- prestations familiales	.....	€
- autres prestations (AAH....)	.....	€

Total		

.../...

JUSTIFICATION DE LA DEMANDE

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Aides accordées

ONAC : ..... Section UNC : ..... UNC départementale : .....

Autres aides : .....

Le Président du Groupe Départemental,

Le Président Général,

Rappel de la procédure

Seuls les adhérents actifs de l'UNC peuvent bénéficier d'une aide (les sympathisants qui ne sont pas soumis à cotisation, n'entrent pas dans ce dispositif).

- Toutes les demandes d'aide sociale adressées au Siège **doivent être signées** du Président départemental.
- Tous les revenus de la personne susceptible d'être aidée doivent figurer au recto de la demande (AAH, allocations logement, allocations familiales, tierce-personne…).
- Les informations expliquant la situation de la personne aident à la prise de décision, dans la mesure où la rubrique *«Justification de la demande»* est la plus complète possible, avec notamment le détail des charges.
- Tous les dossiers doivent obligatoirement faire l'objet d'une demande à l'ONAC et la rubrique renseignée (les demandes en cours seront justifiées par une copie de l'envoi du dossier).
- La rubrique *«Autres aides»* doit être renseignée (CCAS, Sécurité sociale, mutuelle, DDE, SIVA…).
- Joindre obligatoirement la **copie du dernier avis d'impôt sur les revenus**.
- Indiquer si un dossier de surendettement a été déposé auprès de la Banque de France. Si la décision a été prise, joindre l'échéancier de la commission de surendettement.
- Joindre obligatoirement la **copie recto-verso de la carte d'adhérent**.
- Toute information utile au traitement du dossier

Les demandes d'aide étant en augmentation, il est important de respecter la procédure afin de ne pas pénaliser les adhérents dans le besoin.